

# La « mastérisation » pour les nuls

## Les dangers du projet Darcos de réforme de la formation des maîtres

*Communiqué de la Coordination Concours Lettres  
et de la Société Mathématique de France*

**Ce texte propose une synthèse explicative ordonnée des principales objections qui ont été soulevées contre le projet de Xavier Darcos concernant la "mastérisation" des concours d'enseignants, telles qu'on peut les trouver dans les nombreuses déclarations émanant de sociétés savantes et d'organisations d'enseignants.**

Dans la crise sans équivalent qui secoue les universités et qui a jeté professeurs et étudiants dans la rue, les médias parlent surtout du projet de décret concernant le statut des enseignants-chercheurs. Ce projet a effectivement suscité une vive inquiétude de la communauté universitaire : de nombreuses sociétés savantes et associations d'enseignants se sont affirmées solidaires de ce combat pour leur dignité et leur liberté intellectuelle, et contre tout ce qui tend à transformer les universités en entreprises concurrentes. Mais cette réforme est loin d'être la seule en cause. Parmi d'autres dossiers brûlants, citons les projets de contrat doctoral, de calcul des moyens alloués aux universités (dit SYMPA), de précarisation des personnels administratifs et techniques non enseignants de l'université, etc. Et l'on oublie surtout trop souvent que la mobilisation a commencé au printemps 2008 et s'est amplifiée à l'automne 2008 sur le projet de réforme des concours de recrutement des enseignants des écoles, collèges et lycées, et de « mastérisation » de leur formation. Cette réforme peut sembler technique et marginale, mais ses implications sociales et culturelles sont en réalité considérables pour la société dans son ensemble. Il est compréhensible qu'elle suscite une forte mobilisation des universitaires et des étudiants, toutes disciplines et toutes couleurs politiques confondues. Les très nombreux enseignants-chercheurs impliqués dans cette mobilisation ne sauraient être accusés de défendre des intérêts catégoriels, voire corporatistes : ils travaillent pour leurs étudiants, pour l'avenir de leurs disciplines, pour la sauvegarde d'un enseignement de qualité, bref pour le maintien du niveau culturel et scientifique général de notre pays.

De nombreuses discussions sont maintenant ouvertes par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec les formations syndicales, les sociétés savantes, les collectifs d'enseignants ou d'étudiants, etc., qui laissent penser qu'une volonté de compromis existe de sa part sur la question du statut des enseignants-chercheurs. En revanche, la réforme des enseignants implique également le Ministère de l'Education nationale, qui refuse tout dialogue véritable. Son principal souci semble être que sa réforme soit mise en place pour la prochaine rentrée, fût-ce à marche forcée, et sans crainte des dégâts collatéraux. Face aux protestations et demandes de rendez-vous qui s'élèvent de toutes parts, la seule réponse de Xavier Darcos a été « moi je n'ai pas absolument besoin d'entrer dans des discussions sibyllines avec les préparateurs à mes concours. Je suis recruteur. Je définis les concours dont j'ai besoin. (...) Après, chacun nous suit ou pas. » (12 février, RMC).

### **Une « mastérisation » à marche forcée**

Ce terme barbare de « mastérisation » ne donne pas une idée juste de ce qui est en jeu. Un master est un diplôme qui sanctionne 5 années d'études à l'université. Or la formation des

professeurs s'effectue déjà en 5 ans, une Licence qui sanctionne 3 années d'études à l'université, puis une année de préparation spécifique du concours, et enfin une année de stage et de formation professionnelle en alternance durant laquelle l'étudiant, suivi par un tuteur est en position d'enseignant 8 heures par semaine, et suit par ailleurs une formation d'accompagnement; il est légitime que cette formation soit reconnue par un master, et que la rémunération des enseignants soit revalorisée en conséquence, les professionnels que nous représentons le demandent depuis longtemps. Au lieu de la reconnaissance a posteriori que représenterait cette simple « mastérisation », une réforme totale du dispositif a été engagée. Naturellement, cette réforme devrait reposer sur un accord des communautés scientifiques que nous représentons, respecter les principes démocratiques qui sont les nôtres. Au contraire, elle débouchera sur un affaiblissement du niveau des futurs enseignants, un recul social pour les étudiants, un tarissement de la recherche et une mise en concurrence des universités, comme nous allons le montrer. Nous réclamons depuis le printemps 2008 une véritable concertation sur ce dossier. Des principes et des propositions ont été formulés par les syndicats, les collectifs d'enseignants, comme par les sociétés savantes, auprès de Xavier Darcos et de Valérie Pécresse. Au lieu du débat constructif que nous espérions, on cherche à nous imposer une réforme précipitée dont toute la communauté scientifique s'accorde à dénoncer les conséquences désastreuses pour l'enseignement et la recherche. Même l'assemblée des Présidents d'Université (CPU), dont on connaît la mesure et pour tout dire la tiédeur des avertissements qu'elle lance aux ministres concernés, reconnaît que « la question de la mastérisation (...) est aujourd'hui le principal point d'achoppement pour le rétablissement de la sérénité dans les universités. (...) Les présidents estiment toujours que les délais actuels de mise en oeuvre de la réforme sont incompatibles avec un travail de qualité et que le mieux serait de reporter d'un an l'organisation du nouveau concours. »

En tant que responsables élus des sociétés savantes, représentatives de la communauté universitaire et scientifique, nous demandons à être partie prenante de véritables négociations. En raison de notre légitimité scientifique, de notre expérience pédagogique et de notre représentativité dans le monde universitaire, il est nécessaire que nous soyons des interlocuteurs à part entière, que nous soyons informés du calendrier, des étapes et des acteurs de la réforme, que nous participions en tant que spécialistes aux commissions qui auront à prendre les décisions. Nous souhaitons aussi rencontrer conjointement des interlocuteurs des deux ministères dans les réunions, afin de n'être pas ballottés de l'un à l'autre (chacun renvoyant à l'autre la responsabilité des décisions qui fâchent).

### **En finir avec la précipitation**

La mise au point de tout nouveau diplôme (c'est-à-dire la préparation de « maquettes » fixant ses contenus précis) est un travail conséquent, pour lequel les délais entre le moment où il est envisagé et celui où il est mis en oeuvre se comptent en années, une réflexion de fond étant un préalable incontournable, les premières cohortes d'étudiants ne devant en aucun cas servir de cobayes à des expérimentations hasardeuses. Après des rumeurs de réforme entretenues sur internet au printemps 2008, un premier cadre très succinct pour cette réforme de « mastérisation » n'a été connu qu'en octobre 2008, alors que les étudiants étaient déjà engagés dans les cursus de formation aboutissant aux concours. Le délai de remise des maquettes des nouveaux diplômes de master a été fixé à décembre 2008. Sursis de deux mois après sursis de six semaines, il est maintenant fixé à la fin mars 2009. L'addition de délais ridiculement courts n'a permis aucune construction sérieuse, elle a seulement permis de mesurer l'ampleur des problèmes ouverts, pas seulement de délai, mais de fond.

La période de l'orientation des étudiants est maintenant engagée, en Terminale et à l'université, sans que l'on ait aucune information sûre sur ce que l'on pourra ou devra

proposer l'an prochain ; l'agence ministérielle d'évaluation des formations (AERES) ne rendra ses évaluations de maquettes que fin Mai 2009, en demandant éventuellement des corrections. La seule solution est désormais de maintenir en l'état pour 2010 tous les concours de recrutement de l'enseignement primaire et secondaire. C'est la seule voie permettant une remise à plat du dossier et une véritable concertation quant au contenu du concours, d'abord, puis quant à l'organisation des futurs masters qui permettront de s'y présenter ensuite. L'ordre inverse tel qu'il est sous-entendu pour l'instant est absurde, comment préparerait-on un concours sans en connaître le contenu des épreuves ? Aujourd'hui, sur les épreuves et les programmes des nouveaux concours, on en est encore au stade de « documents de travail » officieux apparaissant subitement sur internet, dont on ne sait au juste par qui ni comment ils ont été élaborés, et qui ne tiennent aucun compte des demandes et inquiétudes nombreuses qui ont été formulées. Ils ne permettent pas de construire des « maquettes » précises conformes à la vision que nous avons de notre mission de formation des futurs enseignants de notre pays. Ils ne permettent pas non plus d'avoir la certitude que le niveau disciplinaire exigé des futurs enseignants ne sera pas en baisse, ce qui serait un vrai paradoxe après leur avoir demandé deux années de plus de formation universitaire.

### **Ne pas diminuer les connaissances disciplinaires au profit des connaissances administratives**

L'allongement de la phase de préparation du concours doit être l'occasion d'un renforcement des exigences disciplinaires et non de leur affaiblissement ou d'une restriction du champ des matières étudiées. L'oral des concours, évidemment primordial pour un futur enseignant, comprend actuellement des épreuves disciplinaires et pédagogiques qui fondent la sélection des candidats sur leurs connaissances disciplinaires et leur aptitude pédagogique, évaluées par des spécialistes universitaires et par des enseignants des disciplines concernées. Leur poids et leur nombre diminuerait, par exemple la part du français et des mathématiques diminuerait globalement dans le concours de professeur des écoles. Cette diminution se fait au profit d'une épreuve de « connaissance du système éducatif », portant sur un contenu purement administratif, initiation aux arcanes de la bureaucratie du Ministère de l'Éducation Nationale, épreuve dont ni la composition du jury ni le programme précis ne sont officiels à ce jour, laissant la porte ouverte aux inquiétudes les plus légitimes. Personne ne peut croire qu'elle puisse constituer un moyen pertinent de vérifier l'aptitude à exercer le métier de professeur d'un candidat à ce stade du recrutement.

### **Maintenir l'année de formation professionnelle en alternance rémunérée**

La formation proprement pédagogique intervient actuellement en aval du concours, pour les fonctionnaires stagiaires avant leur titularisation, dans une année de stage pratique en alternance, avec travail d'analyse de stage. On ne saurait en faire l'économie. Les stages actuellement prévus par la réforme ne sont ni qualitativement ni quantitativement satisfaisants. Comme ils doivent constituer une partie obligatoire de tous les masters d'enseignement, cela multiplierait approximativement par 8, voire par 10, le nombre d'étudiants concernés. La solution envisagée par les promoteurs de la réforme consiste à diminuer la durée et la qualité de ces stages, et à remplacer par une éventuelle « gratification » (selon les termes des textes officiels) le salaire actuel des fonctionnaires stagiaires.

L'intérêt de la formation en alternance est reconnue dans tous les systèmes éducatifs et pour toutes les professions. La pédagogie ne s'apprend ni dans les livres, ni en restant « en observation » au fond d'une classe. Nous exigeons le maintien de l'année de stage en alternance, permettant au professeur stagiaire encadré par un tuteur de prendre la responsabilité d'une classe entière, sur l'année pour les futurs enseignants des lycées et collèges, ou sur une période significative pour les futurs professeurs des écoles, tout en

suivant l'indispensable formation d'accompagnement. C'est au cours de ce stage que pourrait être approfondie et vérifiée si besoin est la « connaissance du système éducatif ». C'est à l'issue de ce stage que seraient titularisés les professeurs ayant fait la preuve de leur aptitudes à l'enseignement.

La suppression du stage rémunéré poserait en outre un problème social de taille : en retardant d'un an le recrutement, la réforme annoncée pénaliserait gravement les étudiants dont les moyens financiers sont fragiles ; elle aboutirait à une sélection sociale des candidats ; elle entraînera aussi inexorablement la baisse du nombre de candidats, et partant la baisse du niveau de recrutement.

### **Maintenir de vrais masters professionnels aux débouchés conséquents**

Notre mission d'enseignants responsables consiste également à apporter aux étudiants une formation dont le taux d'insertion professionnelle est important. Des masters portant sur l'enseignement et préparant aux concours de recrutement de l'éducation nationale n'auraient guère d'autres débouchés. Même si les promoteurs de la réforme évoquent la formation pour adultes ou les cours de soutien pour élèves en difficulté, personne ne peut croire qu'elles puissent absorber une proportion importante des diplômés, et leur rémunération notoirement très faible n'est certainement pas du niveau de la rémunération attendue des détenteurs d'un master professionnel. Plus de 100.000 candidats se sont présentés aux concours de recrutement en 2008, pour 15.000 recrutés, l'enjeu est d'importance. Il faut aussi écarter explicitement le spectre d'un concours de recrutement établissant des listes d'aptitude (donc ne garantissant pas le recrutement et la titularisation en tant que fonctionnaires des candidats reçus au concours), et de la constitution d'un vivier de titulaires de masters d'enseignement, ensuite vacataires à vie dans l'enseignement national.

Selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (le seul qui accepte de discuter, rappelons-le), les épreuves des concours ne sauraient influencer sur les programmes des masters : ce seraient les masters, indépendants et complémentaires des concours, qui garantiraient la compétence disciplinaire des candidats. Nous récusons cette vision irréaliste, qui vide les concours de leur substance, et dont nous craignons qu'elle ne constitue une étape visant à les faire disparaître purement et simplement. Nous demandons des concours nationaux, et un plan de recrutement pluriannuel, seuls à même de garantir la qualité et l'égalité de l'enseignement dans la France entière. Il nous paraît inacceptable et dangereux de séparer ainsi la délivrance d'un master qui atteste d'une compétence, et la question du recrutement. Au contraire, c'est sur la base de concours nationaux, aux exigences disciplinaires larges et clairement établies (par un programme spécifique plus exigeant que celui du baccalauréat ou de la Licence), que pourra être rédigé le cahier des charges précis qui permettra *ensuite* à chaque université de préparer les « maquettes » du master enseignement, et au ministère de les valider. Il est indispensable d'articuler (et non de dissocier) la réflexion sur le contenu du concours (nombre d'épreuves, nature et programmes de celles-ci) et la réflexion sur le contenu des masters d'enseignement. C'est la seule garantie du niveau des compétences requises.

### **Sauvegarder la recherche et l'agrégation, y compris dans les petites universités**

La « mastérisation » des concours ne doit pas non plus s'exercer au détriment de l'avenir de la recherche. Un étudiant ne saurait préparer un concours exigeant à visée généraliste et se consacrer dans le même temps à des stages de pratique pédagogique tout en menant une véritable initiation à la recherche qui suppose un travail de conceptualisation et d'écriture. En dépit des vœux pieux du ministère, un master défini comme un « parcours professionnalisant » vers les métiers de l'enseignement ne saurait en même temps « préparer les étudiants au doctorat ». Les étudiants devraient choisir dès la fin de leur Licence, et peut-

être même avant, entre des cursus exclusifs les uns des autres, dirigés l'un vers la recherche, l'autre vers l'agrégation, et le troisième vers le CAPES. Beaucoup de candidats à l'agrégation préparent en même temps et par sécurité le concours de CAPES. Les moyens devront être trouvés de maintenir cette possibilité, sous peine de voir s'effondrer le nombre de candidats au concours le plus difficile et aussi le nombre de futurs doctorants, donc de futurs chercheurs.

Le projet actuel aurait pour effet pervers que la plupart des universités se verraient rapidement privées de master recherche. Les répercussions se feraient sentir dès la Licence, avec la fermeture induite de nombreuses filières en dehors des grands centres. Il est indispensable, pour l'avenir de l'enseignement, de la recherche et de chaque université, d'offrir aux meilleurs étudiants, aux futurs chercheurs, l'occasion de s'initier réellement à une recherche approfondie sans pour autant se couper de la profession enseignante. La question des passerelles entre enseignement et recherche reste donc à repenser, de même que celle de l'itinéraire pédagogique entre l'obtention de la licence et la préparation de l'agrégation.

### **Comment sortir de cette situation qui pénaliserait à terme le pays tout entier ?**

Nos demandes n'ont rien de « sibyllin » : il faut, pour dissiper nos craintes légitimes et celles, tout aussi légitimes, de nos étudiants, partagées par les enseignants de la maternelle au lycée, retirer le projet actuel, réaffirmer que le succès au concours donne accès à une titularisation et non à une liste d'aptitude, rétablir l'année de stage pratique en alternance rémunérée et prise en compte dans la carrière, et avant tout décréter un moratoire d'une année afin de laisser à une commission représentative des différents acteurs concernés, professionnels et étudiants, le temps de réfléchir avant de décider du contenu scientifique des concours, de la nature des épreuves disciplinaires, des conditions de préparation et des moyens matériels et humains à la hauteur des ambitions légitimes en matière d'enseignement et de recherche, proclamées publiquement par les plus hautes autorités de l'Etat.

Cette synthèse a été réalisée par  
Jean Vignes, porte-parole de la Coordination Concours Lettres, et  
Président de la Société française d'étude du Seizième Siècle,  
Stéphane Jaffard, Président de la Société Mathématique de France,  
Pierre Arnoux, Valérie Girardin et Michel Granger, membres du Conseil d'Administration  
et de la commission enseignement de la Société Mathématique de France.